

environnement

Un pacte pour que la haie ne soit plus une barrière

Lancé par le ministère de l'Agriculture en 2023, le Pacte de la haie devient concret cette année. Exemple dans le Bocage bressuirais, à Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai.

Les parcelles de l'exploitation agricole de Cédric Pelletier surplombent un somptueux paysage Bocager ce vendredi 14 juin. Cet éleveur de blondes d'Aquitaine en agriculture biologique, propriétaire de 115 hectares au lieu-dit le Château de la Vergne, à Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai, accompagne sur ses terres Étienne Berger, directeur de l'association Bocage pays branché et Mathilde Bénétreau, la technicienne au sein de l'organisme. Ensemble, ils observent les premières plantations de haies réalisées dans le cadre du Pacte de la haie dont bénéficie Cédric Pelletier.



Étienne Berger et Mathilde Bénétreau de l'association Bocage pays branché accompagnent Cédric Pelletier dans sa démarche de plantation. (Photo NR, Rémi Simonet)

« Les haies apportent énormément de bienfaits sur la biodiversité, sur la qualité de l'eau... »

Ce dispositif mis en place par le ministère de l'Agriculture en septembre 2023 vise à stopper la dégradation, voire la destruction des haies observées depuis une cinquantaine d'années sur l'ensemble du territoire. « Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, on avait presque trois millions de kilomètres de haies en France, on est maintenant à 750.000 kilomètres... », se désole Étienne Berger. Dans une moindre mesure, le Bocage bressuirais n'a pas échappé à ce phénomène. « Il y a eu chez nous des résistances contre l'arrachage des haies au moment des remembrements », rappelle

le directeur de Bocage pays branché.

À terme, l'objectif national fixé grâce à ce pacte est d'obtenir un gain net du linéaire de 50.000 kilomètres de haies d'ici 2030. « Les enjeux sont enfin reconnus au niveau national. Il n'y a pas d'ambiguïté pour dire que la haie est très importante pour les terres de l'ouest de la France et notamment pour un territoire vallonné comme le massif armoricain pour nous. »

Limiter l'érosion et abriter les bêtes

L'association Bocage pays branché, qui agit également sur le Thouarsais et en Gâtine, milite depuis de nombreuses années pour vanter les atouts de cette barrière végétale. « Les haies apportent énormément de bienfaits sur la biodiversité, sur la qualité de l'eau, sur le maintien et l'enrichissement des sols », précise Étienne Berger, sans

nier qu'elles entraînent aussi quelques contraintes liées à une « mécanisation exacerbée » de l'agriculture. Il reconnaît aussi que leur gestion reste plus chronophage qu'avant, en raison de la taille des parcelles qui ne cesse de croître.

Pour autant, Cédric Pelletier est de son côté bien décidé à profiter de ce pacte pour poursuivre des plantations déjà commencées en 2022. Car au-delà des avantages avancés par l'association, sur un terrain en proie au vent, ces haies vont lui permettre de protéger ses animaux qui passent plus de 90 % de leur temps en plein air.

« L'été, elles feront de l'ombre aux bêtes et l'hiver elles les protégeront des vents dominants, fait savoir l'agriculteur. Pour l'érosion des sols ce sera très intéressant également car c'est très pentu ici et ça permettra de limiter le ruissellement d'eau. » Selon Étienne Berger, ces haies peuvent aussi être un gain de masse pour les bêtes. « C'est

principalement lié à l'ombrage l'été et à la protection l'hiver, elles vont ainsi grossir plus vite et produire davantage de lait. »

Un vrai coup de pouce

Pour l'instant, plus de 600 mètres de haies ont été plantés en utilisant une vingtaine d'essences différentes dont certaines plus résistantes au dérèglement climatique. « On peut planter du chêne vert ou même de l'érable de Montpellier... », informe Mathilde Bénétreau. Bocage pays branché prend également le soin d'intégrer au moins 50 % de graines récoltées sur le territoire dans le cadre du label Végétal local. « L'idée c'est d'avoir des plants mieux adaptés à notre caractéristique pédoclimatique », précise la technicienne. Une démarche cohérente et ambitieuse à la fois qui ne coûte rien à Cédric Pelletier, « c'est aussi ce qui aide à concrétiser le projet... »

Rémi Simonet

en savoir plus

L'appel à projet concernant les plantations de haies et d'arbres agroforestiers vient d'être lancé. Les agriculteurs, entreprises agricoles et l'ensemble des personnes morales ou physiques réalisant des investissements sur des surfaces agricoles peuvent bénéficier de ce pacte. L'association Bocage pays branché fait savoir qu'en fonction des choix techniques, le taux d'aide peut aller jusqu'à 100 % du montant HT des dépenses éligibles. Les dossiers sont à déposer avant le 20 septembre 2024 auprès de l'association qui peut aider une trentaine de bénéficiaires. « C'est du cas par cas, insiste Mathilde

Bénétreau, la technicienne de l'association. Quand on nous contacte pour un projet de plantation, on rencontre systématiquement l'exploitant sur le terrain pour bien comprendre ses objectifs, ses attentes, et connaître les contraintes techniques... » Un diagnostic des linéaires d'arbres et arbustes à implanter sur l'exploitation sera ensuite réalisé.

Contact : Bocage pays branché, Les Caillères, 79.350 Bressuire. Tél. 05.49.81.19.04, et communication@bocagepaysbranche.fr



L'enveloppe globale allouée à la Région Nouvelle-Aquitaine pour ce Pacte en faveur de la haie est de 14,6 millions d'euros. (Photo NR, Rémi Simonet)